



TABLEAU DES MONTEES et DESCENTES

Saison 2025/2026

Validé par le Comité de Direction en sa réunion du 06/01/2026

Nombre de descentes de R3	D1 – Cabinet Sorcelle Berry Assur			D2 - CD 18				D3 - abCentre					D4	
	1 Poule			2 Poules				3 Poules					3 Poules	
	Nombre total d'équipes	Nombre de montées par poule	Nombre de descentes par poule	Nombre total d'équipes	Nombre de montées par poule	Nombre de descentes par poule		Nombre total d'équipes	Nombre de montées par poule	Nombre de descentes par poule			Nombre total d'équipes	Nombre de montées par poule
						A	B			A	B	C		
0	12	2	2	24	2	2	2	36	2	1	1	1	35	2
						+ 1 suppl. (1)				+ 1 suppl. (1)				
1	12	2	3	24	2	2	2	36	2	1	1	1	35	2
						+ 1 suppl. (1)				+ 2 suppl. (1)				
2	12	2	4	24	2	3	3	36	2	2	2	2	35	2
3	12	2	5	24	2	3	3	36	2	2	2	2	35	2
						+ 1 suppl. (1)				+ 1 suppl. (1)				
4	12	2	6	24	2	4	4	36	2	2	2	2	35	2
						+ 2 suppl. (1)				+ 2 suppl. (1)				
5	12	2	7	24	2	4	4	36	2	3	3	3	35	2
						+ 1 suppl. (1)				+ 1 suppl. (1)				
6	12	2	7	24	1 ou 2	5	5	36	2	3	3	3	35	2
						+ 1 suppl. (1)				+ 1 suppl. (1)				
7	12	2	7	24	2	5	5	36	2	3	3	3	35	2
						+ 1 suppl. (1)				+ 2 suppl. (1)				

(1) Les descentes supplémentaires sur l'ensemble des poules se feront au fair-play, premier critère d'application de l'art. 17 des Règlements des Championnats de District établi en complément de l'art. 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

(2) Les descentes se feront en application de l'art. 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts à concurrence d'au moins une relégation par poule.

Nota : Le présent tableau gère uniquement les accessions et les descentes, résultats d'une saison sportive.

- Il ne prend pas en compte les conséquences d'une sanction administrative au regard du statut de l'arbitrage et des obligations jeunes.
- Application de l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.